

## Bienvenue à Aevum Fondation de Prévoyance

Au début de votre nouveau rapport de travail, vous avez été / vous serez assuré(e) auprès de la caisse de pension de votre nouvel employeur. Il s'agit d'Aevum Fondation de Prévoyance.

Si vous étiez déjà assuré(e) dans le cadre de la prévoyance professionnelle lors de votre précédent emploi, vous avez droit à une prestation de libre passage. Conformément aux dispositions légales, cette prestation de libre passage doit être transférée à la nouvelle institution de prévoyance.

**Veillez transmettre cette fiche d'information à l'institution de prévoyance de votre ancien employeur** afin que la prestation de libre passage à laquelle vous avez droit puisse être transférée à Aevum Fondation de Prévoyance. C'est aussi le cas si vous disposez d'un compte de libre passage.

**Vous trouverez les détails du compte pour le transfert sur le bulletin de versement ci-dessous.**

Dès réception de votre prestation de libre passage, nous recalculerons vos prestations de prévoyance et vous enverrons un certificat de prévoyance personnel.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter ou consulter notre site internet [www.aevum-fondation.ch](http://www.aevum-fondation.ch)

**Siège administratif :**  
Aevum Fondation de Prévoyance  
c/o PRIKA AG  
Gewerbstrasse 6  
6330 Cham

**Personne de contact :**  
Aleksandra Piwowarczyk  
Tél. +41 41 560 06 46  
[pk@prika.ch](mailto:pk@prika.ch)

Meilleures salutations

Aevum Fondation de Prévoyance

### Récépissé

Compte / Payable à  
CH21 0871 0000 0046 1488 1  
Aevum Fondation de Prévoyance  
Route du Muids 3  
1272 Genolier

Payable par (nom/adresse)

┌

└

Monnaie Montant  
CHF

┌

└

Point de dépôt

### Section paiement



Monnaie Montant  
CHF

┌

└

Compte / Payable à  
CH21 0871 0000 0046 1488 1  
Aevum Fondation de Prévoyance  
Route du Muids 3  
1272 Genolier

Payable par (nom/adresse)

┌

└

|

|